

# PANAIS

*Spinacia Oleracea*

## Culture

Distance d'isolement entre 2 variétés : 500 m ; ou en cas de risques :

- Protection sous voile anti-insectes avec ouverture alternative des voiles pour chaque variété,
- Isolement : ne faire qu'une variété pour la semence,
- Elimination des panais sauvages (rayon de 500 m).

**Du semi à la récolte des graines : 14 à 15 mois**

**Période de récolte approximative : mi-juillet/début août**

## Informations générales

**Cycle :** Annuelle ou Bisannuelle

**Reproduction :** Allogame

**Degré de fécondation croisée :** Haut

**Fécondation :** Insectes

**Dépression de consanguinité :** Moyenne

**Nombre mini de porte-graines :** 30

**Estimation de production :** à déterminer

**Espace conseillé (sur planche 1,2m) :**

**Semences**

**Durée germinative :** 1 an

## Récolte et processus d'extraction

Plante bisannuelle :

- 1<sup>ère</sup> année : récolte des porte-graines en oct/nov.
- Mise en jauge pendant l'hiver de la même manière que les carottes. Des vérifications de l'état sanitaire des racines au cours de la mise en jauge peuvent être intéressantes.
- 2<sup>ème</sup> année : repiquage des porte-graines (si possible dès mars) pour décaler autant que possible la floraison avec les sauvages. Repiquage jusqu'au collet sans le couvrir.

Un tuteurage des fanes la seconde année peut être nécessaire (entourer la parcelle d'un fil à 1 m de hauteur). Les fleurs peuvent se produire à 2 m de haut.

Les graines tombent à terre très rapidement. Il est préférable de couper et sécher les ombelles avant maturité complète lorsque les graines commencent à devenir brun-clair, les feuilles se dessèchent et les tiges rougissent.

Il est préférable de ne récolter que les ombelles primaires. Eviter les récoltes aux heures chaudes pour limiter les risques de brûlures solaires provoquées par la furanocoumarine excrétée par les panais.

Piétiner pour détacher les graines, ventiler.

## Critères de Sélection du réseau

Correspondance aux critères de la variété sélectionnée (forme et taille couleur)

Qualité sanitaire

Résistance aux malformations